

UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

EPSCP (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et
Professionnel)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

7 mars 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes

« Le Phidias »

183, rue Henri Becquerel

CS 20312 - 34961 Montpellier cedex 2

UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

EPSCP (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)

52 avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

Au conseil d'administration de l'Université de Perpignan Via Domitia,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Perpignan Via Domitia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

RESPONSABILITÉS DE L'ORDONNATEUR, DE L'AGENT COMPTABLE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 7 mars 2025, à Montpellier

Le Commissaire aux Comptes,
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' and 'B' followed by a long horizontal stroke.

Romain Bénézech

BILAN UPVD ACTIF

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 265 162,13	- 1 199 052,43	66 109,70	108 087,95
Immobilisations corporelles	130 826 823,48	- 51 849 076,30	78 977 747,18	77 680 939,78
<i>Terrains</i>	3 013 310,00	- 20 827,41	2 992 482,59	2 994 409,85
<i>Constructions</i>	97 842 662,30	- 29 958 879,14	67 883 783,16	63 033 843,70
<i>Installations techniques, matériels et outillage</i>	16 850 364,47	- 13 153 894,65	3 696 469,82	2 667 285,10
<i>Collections</i>	19 893,88	- 18 307,43	1 586,45	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	11 906 213,71	- 8 697 167,67	3 209 046,04	2 942 036,53
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	1 126 322,75		1 126 322,75	6 003 748,23
<i>Avances et acomptes versés</i>	68 056,37		68 056,37	39 616,37
Immobilisations financières	37 283,00		37 283,00	37 449,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	132 129 268,61	- 53 048 128,73	79 081 139,88	77 826 476,73
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	10 898 132,72	-	10 898 132,72	11 623 467,88
<i>Créances sur des entités publiques</i>	4 187 037,93		4 187 037,93	4 016 964,01
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	6 682 729,35		6 682 729,35	7 559 989,78
<i>Créances sur les autres débiteurs</i>	28 365,44		28 365,44	46 514,09
Charges constatées d'avance	110 236,38		110 236,38	137 515,73
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	11 008 369,10	-	11 008 369,10	11 760 983,61
TRESORERIE				
Disponibilités	24 999 523,49		24 999 523,49	26 458 216,74
Autres				118 485,39
TOTAL TRESORERIE	24 999 523,49	-	24 999 523,49	26 576 702,13
TOTAL GENERAL	168 137 161,20	- 53 048 128,73	115 089 032,47	116 164 162,47

**BILAN UPVD
PASSIF**

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Financements reçus	67 305 931,49	70 730 673,38
<i>Financements de l'actif par l'Etat</i>	61 094 332,61	63 666 403,27
<i>Financements de l'actif par des tiers</i>	6 211 598,88	7 064 270,11
Réserves	30 682 367,08	30 682 367,08
Report à nouveau	617 524,23	734 702,94
Résultat de l'exercice	2 300 488,63	- 117 178,71
TOTAL FONDS PROPRES	100 906 311,43	102 030 564,69
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	266 265,00	41 980,00
Provisions pour charges	1 274 255,48	1 608 240,51
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 540 520,48	1 650 220,51
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières et autres emprunts	- 5 185,12	- 5 185,12
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	- 5 185,12	- 5 185,12
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	704 451,50	1 210 813,91
Dettes fiscales et sociales	1 821 567,91	2 031 808,56
Avances et acomptes reçus	5 612 194,68	4 929 284,27
Autres dettes	1 629 469,28	1 065 964,60
Produits constatés d'avance	2 879 702,31	3 250 691,05
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	12 647 385,68	12 488 562,39
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
TOTAL GENERAL	115 089 032,47	116 164 162,47

COMPTE DE RESULTAT UPVD

Charges (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023	Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	57 243,98	49 277,89	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	79 952 310,98	77 376 979,84
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	10 253 061,12	10 972 382,34	<i>Subventions pour charges de service public</i>	68 440 624,00	67 307 875,00
Charges de personnel	66 809 581,19	66 628 994,07	<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>	10 939 030,08	9 513 464,60
<i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i>	40 414 015,36	40 531 297,43	<i>Produits de la fiscalité affectée</i>	572 656,90	555 640,24
<i>Charges sociales</i>	25 994 219,16	25 851 619,71	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	3 057 892,11	3 037 418,21
<i>Autres charges de personnel</i>	401 346,67	246 076,93	<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>	2 820 652,52	2 811 608,95
Autres charges de fonctionnement	2 493 542,52	1 975 485,13	<i>Autres produits de gestion</i>	235 989,59	225 809,26
Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	5 154 032,59	4 469 808,27	<i>Produits de cession d'éléments d'actif</i>	1 250,00	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	84 767 461,40	84 095 947,70	Autres produits	4 060 140,97	3 585 349,08
			<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>	452 747,00	1 154 111,83
CHARGES D'INTERVENTION			<i>Reprises du financement rattaché à un actif</i>	3 607 393,97	2 431 237,25
Dotations aux provisions et dépréciations					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		84 095 947,70	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	87 070 344,06	83 999 747,13
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
Pertes de change	1 654,15	4 914,52	Gains de change	869,09	3 238,75
Autres charges financières	1 654,83	19 302,37	Intérêts sur créance non immobilisée	45,86	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	3 308,98	24 216,89	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	914,95	3 238,75
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	2 300 488,63		RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		117 178,71
TOTAL CHARGES	87 071 259,01	84 120 164,59	TOTAL PRODUITS	87 071 259,01	84 120 164,59

Préambule

L'Université de Perpignan Via Domitia est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel soumis au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles L719-4 à L719-6 et R719-52 à R719-112 du Code de l'éducation et aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (dit décret GBCP).

En vertu de l'article 212 de ce décret, le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice, puis visé par le Président de l'université qui le soumet au vote du conseil d'administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

L'article 211 du même décret prévoit que le compte financier soumis au vote du conseil d'administration est constitué des éléments suivants :

- Le tableau des autorisations d'emplois et des autorisations budgétaires en exécution ;
- Le tableau d'équilibre financier en exécution ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP :
 - Le bilan ;
 - Le compte de résultat ;
 - L'état de l'évolution de la situation patrimoniale ;
 - L'annexe des comptes annuels ;
 - La balance des valeurs inactives.

Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard, le 30 avril de l'exercice suivant la clôture de l'exercice.

Les comptes de l'université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

Les données contenues dans l'annexe des comptes annuels sont exprimées en €, sauf indication contraire.

Contexte général

1- Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1- Faits caractéristiques de l'exercice

Les conséquences de la suppression du SAIC au 31/12/2023 ont été traitées comptablement. La fusion comptable des sociétés 1010 UPVD et 1020 SAIC a été réalisée en avril 2024. Cette suppression a eu un impact organisationnel en particulier sur les régies SAIC et CUEF réunies en une unique régie de recette SULCC.

Durant l'exercice écoulé, l'université a réalisé des investissements conséquents pour la recherche et a mis en service deux importantes opérations immobilières que sont le réseau de chaleur et l'extension du bâtiment B (voir paragraphe immobilisations corporelles).

Plusieurs chantiers comptables ont été menés au cours de l'exercice 2024 pour corriger des situations dégradées et les sécuriser.

- La situation de l'UPVD au regard de la TVA

Le principal, en terme d'enjeux et de risque financier, a été la TVA. Le process d'établissement des déclarations de TVA de l'UPVD qui n'était plus maîtrisé a été entièrement revu et sécurisé. Une option pour la TVA sur les débits a été prononcée et les crédits de TVA générés au titre de chaque période mensuelle font désormais l'objet d'une demande de remboursement.

Une étude approfondie de la situation des comptes de TVA a été menée compte tenu des soldes anormaux qu'ils présentaient et des écarts constatés avec les déclarations de TVA déposées. Cet examen a permis à son terme de déposer une demande de remboursement de crédit de TVA d'un montant de 1 761 907 €.

Il s'agit d'une réclamation contentieuse déposée auprès des services de la DGFIP et l'agence comptable a présenté les conclusions de son travail de régularisation au service en charge de son instruction. La décision de rejet, d'admission ou d'admission partielle ne nous est pas encore parvenue.

L'agence comptable signale un risque de ne pas percevoir la totalité de la somme demandée pour les raisons suivantes : Les comptes de TVA déductible lors du remboursement de crédit de TVA demandé au titre du mois d'avril 2021 n'étaient pas soldés et présentaient un solde débiteur de 799K €. Cette situation était anormale, ces montants auraient du être déclarés et s'ajouter au montant demandé en remboursement.

La DGFIP pouvant opposer à l'UPVD la prescription de l'article 208 de l'annexe II du code général des impôts, il existe un risque que la demande de remboursement de crédit de TVA soit accordée sous déduction de cette somme.

- Le rattachement des subventions aux immobilisations

L'agence comptable a mené un travail de régularisation d'opérations antérieures non constatées qui a eu un impact de 900 000 € sur le résultat de l'exercice. Il est décrit au chapitre 3 traitant du résultat.

- Une opération de sortie d'actif

Suite aux préconisations des commissaires aux comptes en 2023, l'agence comptable a mené un travail d'ajustement de l'actif immobilisé à la réalité. Pour initier cette opération de long terme, l'ajustement s'est concentré en 2024 sur le matériel informatique : en collaboration avec la direction des services informatiques il a été constaté la mise au rebut de 291 immobilisations.

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Les établissements publics doivent tirer les conséquences de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, instaurée par la loi du 23 décembre 2021 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Cette réforme permet aux EPSCP de bénéficier d'une gestion plus fluide et responsabilisée mais elle exige de sécuriser les décisions budgétaires et financières. Les organismes publics doivent assurer une maîtrise d'activité collective et transversale entre les services ordonnateurs et l'agence comptable pour sécuriser les chaînes de données financières.

L'agence comptable a mis en place et activement promus les méthodes de travail et les outils nécessaires à cette ambition. Le partage et la gestion des données comptables et budgétaires devant reposer sur des outils d'échanges d'informations qui vont au-delà des applicatifs métiers, elle a utilisé les outils à sa disposition :

- Les serveurs informatiques

S'il existe de nombreux serveurs permettant d'échanger des informations entre services, il était nécessaire de disposer d'un serveur unique commun à l'ensemble des interlocuteurs des services financiers.

Le GT-FINANCES a été créé fin 2023 il permet de gérer en commun des informations et des données. C'est devenu un outil structurant, par exemple les échanges avec les régies de recettes et de dépenses.

- Resana

L'agence comptable a porté le déploiement de cette plate-forme participative mise à disposition par la Direction Interministrielle du numérique. Les espaces Resana assurent la sécurité, la traçabilité et la transparence des données d'actions transverses à enjeux. Ils sont en cours de déploiement mais assurent dès à présent le partage et la sécurisation des données échangées avec les commissaires aux comptes ou les gestionnaires de projets pédagogiques par exemple.

- Agora

Des canaux Agora ont été créés pour assurer des échanges fluides et bénéficier de l'effet réseau entre les interlocuteurs partageant une même mission comme les gestionnaires de l'ensemble des composantes.

Pour être à la hauteur des enjeux et véritablement changer les méthodes de travail, il sera nécessaire de créer une culture commune autour de la gestion des données partagées et développer les compétences des intervenants de la sphère financière.

1.2- Changement de méthode, d'estimations, de présentation comptables et/ou corrections d'erreurs

Aucun changement de méthode comptable ou corrections d'erreurs ne sont à signaler.

1.3- Principes et méthodes d'évaluation

Pour l'exercice 2024, l'université applique les principes comptables et méthodes d'évaluation décrites dans l'instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (RNCEP).

Les conventions générales comptables sont ainsi été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

1.4- Système d'information budgétaire et comptable

L'université utilise le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

2. Notes relatives aux postes de bilan

2.1- Actif immobilisé

L'actif immobilisé, conformément aux dispositions normatives, est évalué au coût d'acquisition ou de production. La valeur initiale des actifs immobilisés est égale à leur coût d'acquisition ou de production et inclut les frais qui leur sont directement attribuables (honoraires, frais de mise en service, etc.).

Conformément à la délibération UPVD/CA 2020/25-09 n°03 du 25 septembre 2020, le montant du seuil unitaire à partir duquel une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée en investissement s'élève à 800 € HT. Les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont donc comptabilisées en charges de fonctionnement.

A la fin de l'exercice 2024, le montant de l'actif net immobilisé de l'établissement atteint 79 081 140 €, en hausse de 1,6% par rapport à l'exercice 2023.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'établissement, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus de l'utilisation du bien.

En 2024, 14 602 € ont été inscrits à l'actif du bilan au titre d'acquisitions de logiciels.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'établissement. Cette valeur économique positive est représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus de l'utilisation du bien.

Le parc immobilier (biens propres, biens remis en dotation par l'état et biens contrôlés par l'université) a été historiquement intégré dans les comptes de l'université suivant une évaluation réalisée par France Domaine.

En 2024, les évolutions notables sur les immobilisations corporelles concernent :

- la mise en service d'immobilisations en cours pour un montant global de 7 363 213,43 €. Il s'agit principalement du réseau de chaleur et de l'extension du bâtiment B.
- des acquisitions d'immobilisations pour un montant 6 211 274 € dont 2 528 506 € d'immobilisations en cours.
- une opération de sortie d'actif de matériel informatique pour un montant total de 876 505,49 €.
- la sortie des immobilisations de l'antenne de Mende suite à son transfert à l'Université de Nîmes pour une valeur d'origine de 156 226,53 €. Cette sortie d'actif sans contrepartie a eu un impact négatif sur le résultat de l'Université du montant de leur valeur nette comptable soit 107 480,73 €.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de participations, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés.

Aucune évolution significative n'est constatée en 2024 sur ce poste.

Les amortissements

Un amortissement permet de répartir la charge liée à l'acquisition d'un actif sur sa durée d'utilisation.

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au prorata-temporis, à compter de la date de mise en service des biens. Les durées d'amortissement ont été approuvées par le conseil d'administration de l'université (28 juin 2013) et se répartissent de la façon suivante :

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériel scientifique et industriel	8 ans
Collection de documentation	/
Matériel de transport	8 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans
Matériel pédagogique	8 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériels divers	5 ans

S'agissant des biens constitutifs du parc immobilier, ils sont amortis selon les durées suivantes :

Parc immobilier	Durée d'amortissement
Structure et ouvrages assimilés	50 ans
Menuiseries extérieures	20 ans
Réseaux (câblage, électricité, ...)	20 ans
Fluides (chauffage, climatisation)	15 ans
Aménagements et travaux	15 ans

Il convient de noter que les immobilisations peuvent être financées par des subventions d'investissement inscrites au passif du bilan. Ces financements évoluent symétriquement à l'actif qu'ils financent (Cf. Avis du cnocp du 8 décembre 2011).

Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.

Tableau de variation des immobilisations :

	Valeur brute au début de l'exercice	Augment. par virement de poste à poste	Acquisitions / Transferts	Dimin. par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles dont	1 250 560					1 265 162
Logiciels	1 140 874	14 602				1 155 476
Autres immobilisations incorporelles	109 686					109 686
Immobilisations corporelles dont	125 826 287					
Terrains	3 013 310					3 013 310
Constructions	89 788 038	7 386 937	785 092	-	117 405	97 842 662
Installations techniques & outillage	15 111 954	13 351	1 725 060	-	-	16 850 364
Collections	18 294	-	1 600	-		19 894
Autres immobilisations corporelles	11 830 478	26 493	961 666	-	912 423	11 906 214
Immobilisations corporelles en cours	6 024 597	-	2 528 506	7 426 781	-	1 126 323
Avances et acomptes versés	39 616	-	194 333	-	165 893	68 056
Immobilisations financières	37 449	-	415	-	581	37 283
TOTAL	127 114 296	7 426 781	6 211 274	7 426 781	1 196 301	132 129 269

Tableau de variation des amortissements :

	Amort.cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (Sorties de l'exercice)	Amort. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	1 142 327	56 580	-	1 198 908
Immobilisations Corporelles	48 124 949	4 646 802	922 224	51 849 527
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAL	49 267 276	4 703 382	922 224	53 048 434

2.2- Créances

Créances	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	37 283	5 283	32 000
Titres de participat	32 000		32 000
Prêts au personnel	783	783	
Cautionnements	4 500	4 500	
Créances de l'actif circulant :	11 011 293	11 011 293	
Créances sur subventions (4411 et 4417)	2 184 539	2 184 539	
Créances clients (411)	580 858	580 858	
Autres créances : factures à établir (418 et 4487)	6 101 872	6 101 872	
Créances sociales et fiscales (42, 43, 44)	2 002 499	2 002 499	
Autres créances	31 290	31 290	
Charges constatées d'avance	110 236	110 236	
TOTAL	11 048 576	11 016 576	32 000

Les créances de l'actif immobilisé

Les créances de l'actif immobilisées concernent des sommes dues à l'établissement par des tiers au titre d'immobilisations (notamment financières).

L'université détient une participation de 32 000 € dans la société d'accélération du transfert de technologie AxLR : SATT AxRL.

Les créances de l'actif circulant

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'établissement par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées. En cas de risque de non-paiement, une dotation aux dépréciations est calculée à la fin de l'exercice pour le montant de ce risque.

A la fin de l'exercice 2024, la majorité des créances de l'actif circulant concernent des produits à recevoir (encaissements attendus sur l'exercice 2025 et suivants) à hauteur de 6 101 872 €, des encaissements attendus sur subventions pour 2 184 539 € ainsi que des créances fiscales et sociales pour 2 046 589 €. Il s'agit pour l'essentiel du crédit de TVA qui a fait l'objet d'une demande de remboursement au titre du mois d'octobre 2024.

L'analyse des créances détenues au regard de leur ancienneté, de leur montant et de leurs caractéristiques n'a pas donné lieu à la constitution de provision.

La créance « COMUE » détenue par l'UPVD suite à la dissolution de cette structure a été encaissée en 2024.

Le nombre de créances et leur montant par exercice est le suivant :

Année	Nombre de créances	Montant
2019	2	15 006,80 €
2020	1	88 984,09 €
2021	1	0,50 €
2022	2	263,50 €
2023	15	147 009,88 €
2024	139	2 287 892,44 €
Total	160	2 539 157,21 €

Les créances client sont maîtrisées et surveillées.

2.3- Les capitaux propres

L'université applique depuis le 1^{er} janvier 2013 l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la présentation et l'évaluation du financement externe de l'actif. Les principaux points de l'instruction sont les suivants :

- Distinction au sein des fonds propres des financements de l'Etat (Ministères, ANR, ADEME, etc.) de ceux reçus des autres tiers (collectivités locales, Union européenne, etc.), qu'il s'agisse de dotations en fonds propres allouées à des actifs, de subventions d'investissements ou de dons et legs ;
- Les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux actifs financés, de manière à lier le produit du financement reçu à la charge (amortissement, dépréciation, sortie des biens).

En 2024, la situation des capitaux propres a évolué de la façon suivante :

	2023	Augmentations	Diminutions	2024
Financement de l'actif par des tiers	7 064 270		852 671	6 211 599
Financements de l'actif - Etat	63 666 403		2 572 071	61 094 333
Report à nouveau	734 703		117 179	617 524
Réserves	30 682 367		0	30 682 367
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-117 179	2 417 668		2 300 489
Situation nette	102 030 564			100 906 311

Si au cours de l'exercice 2023, l'Université a augmenté ses capitaux propres grâce notamment aux financements de l'actif reçus, il n'en a pas été de même en 2024. Le financement diminue sous l'effet de la reprise au résultat des subventions rattachées aux immobilisations.

2.4- Les provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- *L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,*
- *Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue,*
- *L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.*

Les litiges potentiels ou en cours font l'objet d'une revue à la clôture de l'exercice par le service des affaires juridiques de l'université. Une provision est constatée à hauteur de la meilleure estimation du risque financier lorsqu'il est probable ou certain que la résolution des litiges entraînera pour l'université un versement sans contrepartie au moins équivalente.

La provision pour litiges est majorée de 224 285 € pour l'exercice 2024.

Les provisions pour compte épargne-temps (CET) correspondent à l'évaluation de l'ensemble des jours inscrits sur les CET. L'évaluation est déterminée par le service RH selon le coût moyen journalier de chaque agent concerné. La provision pour CET est en augmentation de 118 762 €.

Les provisions pour gros entretien sont évaluées à la clôture de l'exercice au vu des éléments présentés par les directions des opérations immobilières et des services techniques. L'exercice 2024 constate la reprise de la totalité de la provision pour gros entretien. Il s'agit du site Percier pour lesquels les travaux de rénovation ont débutés en 2024.

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	41 980	224 285		266 265
Provision pour gros entretien et grandes révisions	452 747		452 747	0
Provisions pour CET	1 155 494	118 762		1 274 256
TOTAL	1 650 221	343 047	452 747	1 540 521

2.5- Les dettes

Les dettes de l'Université sont en diminution globale d'environ 500 000 € par rapport à la clôture 2023 compte tenu notamment de la diminution de dettes fournisseurs qui passent de 1 226 242 € à 542 020 €.

La dette fiscale et sociale est en majorité constituée par la provision pour congés payés.

Les postes « Avances et acomptes reçus » et « Produits constatés d'avance » correspondent aux opérations pluri-annuelles de l'Université.

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance non déterminable
Dettes fournisseurs & comptes rattachés (401 - 409)	542 020	542 020		
Dettes fiscales & sociales (42 - 44)	1 821 568	1 821 568		
Avances et acomptes reçus (419)	5 612 195	3 372 546	2 190 935	48 714
Dettes diverses (463 - 486)	1 210 353	1 210 353		
Produits constatés d'avance (487)	2 879 702	2 879 702		
TOTAL	12 065 838	9 826 189	2 190 935	48 714

2.6- Détail des charges à payer

Les charges à payer sont des passifs certains pour lesquelles il convient de constater la charge au moment de l'établissement des comptes. Ce sont des charges connues et évaluables mais dont la facture n'est pas encore parvenue.

En 2024, les charges à payer en lien avec le personnel sont stables avec une petite diminution de 43 261 €. Les montants les plus importants concernent les heures complémentaires et les congés payés.

	Montant
Fournisseurs et comptes rattachés :	822 076
Fournisseurs - factures non parvenues	822 076
Personnel et organismes sociaux :	1 821 568
dont Primes à payer	63 746
dont CET à payer	25 252
dont Congés Payés	622 022
dont Heures Complémentaires	853 738
dont Forfait Télétravail	6 006
dont Rappel PSC	24 000
dont Vacances / contrats étudiants	45 517
dont rappels sur rémunérations	103 591
dont chômage allocation de retour à l'emploi	77 695
TOTAL	2 643 644

2.7- Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance permettent de neutraliser l'impact sur le résultat des recettes perçues avant que les dépenses ne soient engagées. Il s'agit d'opérations pluriannuelles qui peuvent également donner lieu à des produits à recevoir lorsque les dépenses sont engagées avant de percevoir les recettes.

	Montant
Contrats relations internationales	370 716
Contrats recherches	2 126 537
Projets pédagogiques pluriannuels	215 366
Hors opérations pluriannuelles	167 083
TOTAL	2 879 702

3- Notes relatives aux postes du compte de résultat

	2024	2023	variation en €	Variation en %
Droits d'inscription (7062*)	1 028 112	1 060 180	- 32 068	-3%
Prestations de recherche (70662)	38 150	87 065	- 48 915	-56%
Formation continue (70624)	-41 294	488 978	- 530 271	-108%
Autres prestations de service (70*)	1 795 684	1 175 386	620 298	53%
Subventions pour charge de service public (7411)	68 440 624	67 307 875	1 132 749	2%
Autres subventions (74*)	10 419 319	9 335 971	1 083 348	12%
Taxe d'apprentissage (7481)	519 711	177 493	342 217	193%
Reprise des amortissements, dépréciat° et provisions (78)	4 060 141	3 585 349	474 792	13%
Autres produits (75*)	810 811	784 688	26 123	3%
Total des recettes	87 071 259	84 002 986	3 068 273	4%
Achats (602/608)	57 244	49 278	7 966	16%
Autres achats, charges externes (60*,61,62*)	10 253 061	10 972 382	- 719 321	-7%
Impôts et taxes (63)	805 363	799 866	5 497	1%
Frais de personnel et charges sociales (64*)	66 809 581	66 628 994	180 587	0%
Dotations aux amortissements et provisions (68*)	5 046 429	4 469 808	576 621	13%
Autres charges (65)	1 795 783	1 175 619	620 164	53%
Charges financières (66)	3 309	24 217	- 20 908	-86%
Charges	84 770 770	84 120 165	650 606	1%
Résultat	2 300 489	-117 179	2 417 667	

Le résultat de 2024 comptable est un bénéfice de 2 300 489 € contre un déficit de 117 179 € en 2023 soit une évolution positive de **2 417 667 €**.

Il a été identifié plusieurs origines à cette importante variation :

- le rattachement des subventions aux immobilisations

Le coût d'acquisition des immobilisations n'a pas un impact direct sur le résultat. Il est réparti sur leur durée d'utilisation. Il s'agit de la charge d'amortissement.

Lorsque des immobilisations sont financées par des subventions, celles-ci n'ont pas non plus d'impact direct sur le résultat, elle doivent être constatées en recettes au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles financent. Il faut effectuer pour cela l'opération de rattachement des subventions aux immobilisations.

Le travail de rattrapage réalisé en fin 2023 et fini en 2024 a eu un impact majeur sur le résultat comptable.

La différence entre la charge d'amortissement et le produit provenant du rattachement au résultat qui était de près de 2M€ en 2023 s'établit à 1,1M€ en 2024. L'impact sur le résultat 2024 est de **900 000 €**.

Classe de comptes	Nature	2023	2024	Ecart
68	Amortissement des immobilisations	4 392 401	4 703 382	310 982
78	Quote-part reprise Financement de l'actif	2 396 249	3 607 394	1 211 145
Impact sur le résultat		- 1 996 152	- 1 095 988	900 163

- le contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP)

Il a été perçu avec la notification définitive de la subvention pour charges de service public 2024 et finance des actions qui n'ont pas donné lieu à des dépenses en 2024.

Il a donc eu un impact sur le résultat au moins égal à la différence qui existe entre lui et le dispositif qu'il a remplacé appelé dialogue de performance soit : **479 000 €** (COMP : 839 000 €, dialogue de performance : 360 000 €).

- les recettes d'apprentissage

L'Université a titré en 2024 des sommes versées par le CFA Ensup LR à titre de rattrapage des années antérieures. Ces recettes d'un montant de **451 745 €** n'étaient pas attendues.

Le cumul de ces trois éléments explique l'évolution du résultat à hauteur de **1 830 908 €** sur 2 417 667 €.

3.1- Les produits d'exploitation

Les produits progressent globalement de 4% entre 2023 et 2024.

En dehors de la subvention pour charge de service publique, les variations les plus significatives en montant et en pourcentage concernent les « autres prestations de services » qui progressent de 53% et la taxe d'apprentissage qui affiche une progression de 193%.

La progression des produits « autres subventions » en revanche n'est pas significative dans la mesure où une somme de 753 213 € a été déplacée de la ligne Formation continue (70624) à la ligne Autres subventions (74*). Il s'agit d'une erreur de rattachement à l'exercice reconduite depuis plusieurs années.

Elle explique la variation anormale du poste « formation continue ».

3.2- Les charges de fonctionnement

Les charges sont stables et progressent de 1% entre 2023 et 2024. Les évolutions notables sont la progression des autres charges pour un montant de 620 164 € et le ralentissement des autres achats et charges externes pour 719 321 €.

4- Autres informations

4.1- Evénements postérieurs à la clôture

Néant

4.2- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de l'Université concernent des locations longues durées pour les montants suivants :

- Flotte véhicule : 164 700 €
- Machine à affranchir : 6 950 €

4.3- Effectifs

Pour le budget exécuté de l'exercice 2024, le total des emplois sous plafond Etat ressort à 765,31 ETPT, soit un volume représentant 99,65 % du plafond des emplois fixé par l'Etat (768 ETPT). Le total des emplois financés sur ressources propres est de 138,63 ETPT, ce qui porte le volume global à 903,94 ETPT. A noter, qu'un travail a été mené sur 2024 pour se rapprocher des 100% d'exécution sur le plafond Etat.

En ce qui concerne l'évolution des emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, nous pouvons observer une baisse de -3,22% par rapport à l'exécution 2023. Elle s'explique principalement par le transfert de l'antenne de Mende à l'Unîmes (-4 ETP) ; la baisse de la moyenne annuelle des contrats doctoraux (-4 ETP) et des contrats de recherche (- 2,7 ETP). La population des BIATSS quant à elle est en augmentation de +1,84%, ce qui vient confirmer la tendance à la hausse constatée en 2022 et 2023, portée principalement par l'augmentation des projets avec des financements fléchés.

(en nb ETPT)	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF 2024	Evolution CF 2024 / CF 2023
E / EC / C	450,60	456,30	477,24	496,16	488,42	472,69	-3,22%
BIATSS	414,50	420,50	403,18	412,1	423,47	431,25	+ 1,84%
Total	865,10	876,80	880,42	908,26	911,89	903,94	- 0,87%

Part des titulaires et contractuels	2023		2024		Ecart entre 2024 et 2023 en ETPT
	Réalisations	Parts	Réalisations	Parts	
Titulaires	597,57	66%	581,39	64%	-16,18
Contractuels	314,32	34%	322,55	36%	8,23
Total	911,89	100%	903,94	100%	-7,95

	2024				
	Prévisions BR2	Réalisations	Taux de réalisation	Plafond obligatoire	Pourcentage atteint du plafond obligatoire
Emplois sous plafond Etat	768,00	765,31	99,65%	768	99,65%
Emplois financés hors SCSP	146,00	138,63	94,95%		
Total des emplois	914,00	903,94	98,90%		

4.4- Situation patrimoniale

Le résultat comptable de l'UPVD s'établit à 2 300 488,63 €. Les éléments expliquant sa progression par rapport à 2023 ont été présentés au chapitre 3.

La capacité d'auto financement a elle aussi progressée. Elle est passée de 767 280,48 € à 3 393 130,25 €.

Ce résultat très positif a limité le prélèvement sur fonds de roulement qui s'établit à 2 497 395,76 € sous l'effet d'investissements massifs pour un montant total de 6 066 229,77 €.

Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice reste conséquent. Il est de 23 289 219,23 €.

Le besoin en fonds de roulement est négatif pour un montant de 1 710 304,26 € ce qui signifie que ses créances courantes sont inférieures à ses dettes courantes.

Cette situation est bénéfique pour la trésorerie de l'Université qui reste confortable avec un montant de 24 999 523,49 €.

Il faut toutefois observer que le résultat largement bénéficiaire de 2024 revêt un caractère exceptionnel. Les événements qui en sont à l'origine n'ayant pas vocation à se répéter.

C'est notamment le cas du COMP qui a amélioré le résultat 2024 et qui va désormais peser sur le résultat au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

Le résultat 2025 ne sera pas aussi favorable.

4.5- Tableau de flux de trésorerie

Conformément aux dispositions prévues par la Norme n°1 « Les Etats Financiers », le tableau des flux de trésorerie fait partie intégrante de l'annexe.

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) fournit des informations sur l'évolution de la situation de trésorerie de l'université entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Il reprend toutes les opérations de l'exercice, du 01/01/N au 31/12/N, après rapprochement avec les opérations du compte de dépôt des fonds, dès lors que ces opérations sont génératrices ou consommatrices de trésorerie (encaissements et décaissements).

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
RESULTAT NET	2 300 488,63	-117 178,71
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	986 288,45	1 035 788,53
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	986 288,45	1 035 788,53
Plus-values de cession	0,00	0,00
Engagements à réaliser	0,00	0,00
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	851 669,25	-1 959 795,13
Stocks	0,00	0,00
Créances clients et comptes rattachés	877 260,43	-548 874,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-506 362,41	-374 559,84
Autres comptes	480 771,23	-1 036 360,77
TOTAL (I)	4 138 446,33	-1 041 185,31
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	-8 605,65	0,00
Cessions d'immobilisations incorporelles	-2 868,55	0,00
Cessions d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations financières	-2 868,55	0,00
Autres opérations	-2 868,55	0,00
DÉCAISSEMENTS	6 066 229,77	7 221 080,06
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	14 602,00	85 778,36
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6 051 212,77	7 136 056,70
Acquisitions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	415,00	-755,00
TOTAL (II)	-6 074 835,42	-7 221 080,06
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	65 473,37	7 440 430,43
Dotations en capitaux propres	65 473,37	7 440 430,43
Emissions d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DÉCAISSEMENTS	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL (III)	65 473,37	7 440 430,43
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	1 519 149,00	2 295 942,92
DÉCAISSEMENTS	1 462 249,00	2 416 047,92
TOTAL (IV)	56 900,00	-120 105,00
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)	-1 577 178,64	-941 939,94
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	26 576 702,13	27 518 642,25
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	24 999 523,49	26 576 702,13

ANNEXES

Tableau 2 : Autorisations budgétaires - Budget Etablissement
Compte Financier 2024

Dépenses							Recettes						
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE			CP			AR			RE			
	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024	Compte Financier 2023	Montants Budget 2024	Compte Financier 2024	
Personnel	66 436 542	69 381 817	67 643 261	66 436 542	69 381 817	67 643 261	72 023 803	76 105 825	75 876 252	72 813 431	77 569 765	75 180 028	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>18 221 960</i>	<i>18 517 638</i>	<i>18 268 729</i>	<i>18 221 960</i>	<i>18 517 638</i>	<i>18 268 729</i>	<i>67 307 875</i>	<i>68 367 098</i>	<i>68 440 624</i>	<i>67 307 875</i>	<i>68 367 098</i>	<i>68 440 624</i>	<i>Subvention pour charges de service public</i>
							<i>131 799</i>	<i>399 115</i>	<i>479 948</i>	<i>325 753</i>	<i>387 696</i>	<i>284 780</i>	<i>Autres financements de l'Etat</i>
							<i>555 640</i>	<i>572 568</i>	<i>572 657</i>	<i>555 640</i>	<i>572 568</i>	<i>572 657</i>	<i>Fiscalité affectée</i>
							<i>1 352 233</i>	<i>2 737 605</i>	<i>2 014 361</i>	<i>2 051 173</i>	<i>4 181 863</i>	<i>2 162 502</i>	<i>Autres financements publics</i>
Fonctionnement	14 042 969	14 606 580	11 684 512	12 076 390	15 537 595	12 114 772	2 676 255	4 029 439	4 368 662	2 572 990	4 060 540	3 719 465	Recettes propres
							10 834 574	12 172 452	10 988 566	11 781 074	10 591 108	8 964 860	Recettes fléchées
							<i>3 251 685</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 613 246</i>	<i>30 600</i>	<i>30 600</i>	<i>Financements de l'Etat fléchés</i>
Investissement	2 643 855	5 666 168	5 136 927	7 248 304	7 845 543	6 307 846	7 577 234	12 170 926	10 986 874	6 096 173	10 558 982	8 932 569	Autres financements publics fléchés
							<i>5 655</i>	<i>1 526</i>	<i>1 692</i>	<i>71 655</i>	<i>1 526</i>	<i>1 692</i>	<i>Recettes propres fléchées</i>
Enveloppe 'Contrats de Recherche'													
<i>Personnel</i>													
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>													
<i>Fonctionnement</i>													
<i>Investissement</i>													
TOTAL DES DÉPENSES	83 123 366,85	89 654 564,46	84 464 699,99	85 761 236,15	92 764 954,81	86 065 879,60	82 858 377,33	88 278 277,22	86 864 817,62	84 594 505,59	88 160 872,92	84 144 887,93	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)							- €						
Solde budgétaire (déficit)							1 920 991,67 €						

Tableau 6 : situation patrimoniale - Budget principal
Compte financier 2024

Compte de résultat

CHARGES	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts	PRODUITS	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts
Personnel	66 628 994,07	66 809 581,19	68 644 045,49	- 1 834 464,30	Subventions de l'Etat	68 685 572,58	69 822 467,26	69 325 658,64	496 808,62
dont charges de pensions civiles	18 221 960,06	18 268 729,40	18 439 536,00	- 170 806,60	Fiscaité affectée	733 133,52	572 656,90	572 567,94	88,96
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	17 491 170,52	17 961 189,19	20 919 795,59	- 2 958 606,40	Autres subventions	7 958 273,74	9 037 476,13	10 298 268,38	- 1 260 792,25
				-	Autres produits	6 626 006,04	7 638 658,72	8 320 586,96	- 681 928,24
TOTAL DES CHARGES (1)	84 120 165	84 770 770	89 563 841	- 4 793 071	TOTAL DES PRODUITS (2)	84 002 986	87 071 259	88 517 082	- 1 445 823
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	2 300 489	-	2 300 489	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	117 179	-	1 046 759	- 1 046 759
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	84 120 165	87 071 259	89 563 841		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	84 120 165	87 071 259	89 563 841	- 2 492 582

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 117 179	2 300 489	- 1 046 759	2 300 489
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 469 808	5 046 429	4 644 430	401 999
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 1 154 112	- 452 747	- 4 008 134	- 4 460 881
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	107 603	-	107 603
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	-	- 1 250	-	- 1 250
- (C 7813) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 2 431 237	- 3 607 394	-	- 3 607 394
= CAF ou IAF*	767 280	3 393 130	- 410 463	3 803 594

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

EMPLOIS	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts	RESSOURCES	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts
Insuffisance d'autofinancement*	- €	- €	410 463,42 €	410 463,42 €	Capacité d'autofinancement	767 280,48 €	3 393 130,25 €	- €	3 393 130,25 €
Investissements	7 234 138,06	6 066 229,77	7 845 543,33	- 1 779 313,56	Financement de l'actif par l'État	7 165 627,47	344 724,54	2 357 291,13	- 2 012 586,59
	-	-	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	292 302,78	- 170 851,78	2 567 200,93	- 2 738 052,71
	-	-	-	-	Autres ressources	13 058,18	1 831,00	130 000,00	- 128 169,00
Emprunts	-	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 234 138	6 066 230	8 256 007	- 2 189 777	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 238 269	3 568 834	5 054 492	- 1 485 658
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	1 004 131	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	2 497 396	3 201 515	- 704 119

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte Financier 2023	Réalisé Compte Financier 2024	Montants Budget 2024	Ecarts
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	1 004 130,85	- 2 497 395,76	- 3 201 514,69	704 119
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 946 070,97	- 936 645,58	- 154 178,59	- 782 467
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	- 941 940,12	- 1 560 750,18	- 3 047 336,10	1 486 586
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	25 786 615,17	23 289 219,41	22 585 100,48	704 119
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 790 086,96	- 1 726 732,54	- 944 265,55	- 782 467
Niveau de la TRESORERIE	26 576 702,13	25 015 951,95	23 529 366,03	1 486 586

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Sans objet